

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **24 SEP. 2020**

ID : 083-218300507-20200922-2020\_120-DE

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-120

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » À DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION : TRANSFERT DE VÉHICULE ASSOCIÉ**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan**

**Séance du 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIÈS, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK

**PROCURATIONS :**

ALAIN HAINAUT à HUGUES BONNET, MATHIEU WERTH à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

**ABSENTE :**

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**

**Publié le : 24 SEP. 2020**

**RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » ont été transférées à DPVa le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le transfert de ces compétences était immédiat. Les agents communaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans le service ont été transférés de plein droit vers l'intercommunalité à la date du transfert ainsi que les moyens matériels liés.

Afin de régulariser le transfert du véhicule DACIA Duster immatriculé FC-287-JB, d'une valeur vénale de 13 669,25 €, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal établi par DPVa.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
**À L'UNANIMITÉ**

- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Fait à Draguignan, le 22 septembre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération